

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

 www.economie.gouv.fr

Ministère du Travail, de la Solidarité
et de la Fonction Publique

www.travail-solidarite.gouv.fr 



DICOM - Communication Interne/SG/Octobre 2010/Design : endoktrine.com

La DIRECCTE en quelques mots

Un nouveau service public de l'État en région
pour les acteurs socio-économiques



QU'EST-CE QUE LA DIRECCTE¹ ?

La Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi regroupe en une administration régionale unique **8 directions ou services de l'Etat**, issus du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, et du Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique :

- La direction régionale et les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DRTEFP et DDTEFP²) qui ont intégré depuis janvier 2009 les services de l'inspection du travail des transports, de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole,

de l'inspection du travail des affaires maritimes,

- La direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DRCCRF),
- Les services de développement économique et de métrologie de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE),
- La direction régionale du commerce extérieur (DRCE),
- La délégation régionale au tourisme (DRT),
- Le service du délégué régional au commerce et à l'artisanat (DRCA),
- Le chargé de mission régional à l'intelligence économique (CRIE).

LA DIRECCTE POURQUOI ?

S'inscrivant dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, la DIRECCTE est une nouvelle direction régionale **placée auprès du Préfet de région** pour assurer le pilotage coordonné des politiques publiques du développement économique, de l'emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs. Son objectif est de mettre en place une organisation régionalisée, plus simple et plus lisible.

• UN INTERLOCUTEUR UNIQUE

La DIRECCTE est désormais **l'interlocuteur économique et social unique de l'Etat** des entreprises et des acteurs socio-

économiques : chefs d'entreprise, salariés, partenaires sociaux et territoriaux, demandeurs d'emploi et consommateurs.

• UNE INTERVENTION COHÉRENTE

La DIRECCTE est **présente auprès des entreprises à chaque étape de leur évolution**, accompagne leur création, leur développement et les aide à gérer les ressources humaines et les compétences.

• UNE PERFORMANCE ACCRUE

La Direccte va pouvoir proposer aux entreprises et aux acteurs de la région un accompagnement plus global et continu.

LA DIRECCTE QUELLE ORGANISATION ?

> LA DIRECCTE EST COMPOSÉE D'UN ÉCHELON RÉGIONAL STRUCTURÉ EN 3 PÔLES :

• PÔLE ENTREPRISES, EMPLOI ET ÉCONOMIE

Ce pôle est chargé de :

- soutenir la création, l'innovation et le développement des entreprises ;
- développer les compétences des salariés dans le cadre d'une stratégie de croissance de l'activité et de l'emploi ;
- anticiper et accompagner les mutations économiques ;
- accompagner les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes exposées aux risques d'exclusion du marché du travail, notamment en améliorant l'efficacité du service public de l'emploi.

• PÔLE CONCURRENCE, CONSOMMATION, RÉPRESSION DES FRAUDES ET MÉTROLOGIE

Ce pôle est chargé de :

- assurer, participer, contribuer au bon fonctionnement et à la loyauté du marché, en détectant les pratiques susceptibles d'altérer le jeu de la concurrence (ententes, abus de domination, déséquilibre des relations inter-entreprises, etc.).
- assurer la protection économique et la sécurité des consommateurs ;
- veiller au respect de la législation et de la réglementation en matière de métrologie légale (instruments de mesures).

• PÔLE POLITIQUE DU TRAVAIL

Ce pôle est chargé de :

- assurer le respect du droit du travail (Inspection du Travail) ;
- promouvoir la qualité de l'emploi, améliorer les conditions de travail et la santé au travail ;
- appuyer le dialogue social et le développement de la représentation du personnel ;
- assurer la veille et le suivi des relations individuelles et collectives de travail.

> LA DIRECCTE A DES IMPLANTATIONS TERRITORIALES AU PLUS PRÈS DES USAGERS :

La Direccte comprend des **unités territoriales** au plus près des usagers. Ces unités territoriales, implantées dans les départements, font partie intégrante de la Direccte. Elles constituent le **niveau de proximité** de la direction régionale pour les missions de proximité : contrôle de l'inspection du travail, mise en œuvre des politiques du travail et de l'emploi, contribution au développement économique sur les territoires.

La DIRECCTE pilote également la politique de protection des consommateurs mise en œuvre par les **directions départementales de la protection des populations**.

¹Dans les DOM-ROM, la direction s'appelle la DIECCTE : direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Sa création sera effective au 1er janvier 2011 au plus tard.

²DTEFP pour les DOM-ROM